



Fausse déclaraton du vendeur

Par **aurélie0**, le **02/07/2008** à **08:55**

bonjour. j'ai acheté un appartement fin avril, construit 'en tant que tisserie)avant 1949 mais selon le vendeur réhabilité en 1984 en logement. de ce fait le notaire n'a pas demandé de diagnostic de recherche de plomb. hors j'ai reçu un courrier du syndic comme quoi suite au courrier qu'ils m'ont envoyé ils ont fait faire un diagnostic montrant les endroits où du plomb était présent et qu'ils font faire un devis pour les travaux car l'immeuble est construit avant 1949. En fait l'immeuble a seulement été cloisonné en logement et pas réhabilité et tombe donc sous le coup de la loi sur le saturnisme. j'ai contacté le syndic qui m'a affirmé que l'ancien propriétaire avait reçu le courrier l'informant dufutur diagnostic et de la présence de plomb dans l'immeuble entre la signature du compromis et la vente de l'appartement.seulement le syndic a fait toute ces démarches de lui même sans vote à l'AG. mon notaire est prévenu et a contacté l'ancien propriétaire qui nie bien sur avoir reçu le courrier du syndic. quels sont mes recours car le vendeur a menti sur la date de réhabilitation (s'il avait dit qu'il y avait eu simple cloisonnement on aurait fait la recherche de plomb et on aurait baissé le prix), puis il a menti sur le courrier, le notaire aurait 'il du s'assurer avec les documetnts qu'il avait (alors que moi non) de la véracité des dire du vendeur?j'ai l'impression d'avoir été flouée par le notaire.C'est long excusez moi mais merci